

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE

Part B2V FR0011299395

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds, est la recherche d'une performance nette de frais supérieure à son indice de référence Exane Europe Convertible Bond Index, coupons réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 3 ans.

Le degré d'exposition au risque action est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

La stratégie d'investissement s'articule autour de deux étapes afin d'atteindre l'objectif de gestion :

- une étape de sélection de titres (notamment d'obligations convertibles) à partir d'une analyse de leurs caractéristiques financières. Le choix des titres prend notamment en considération l'analyse de la qualité de crédit de l'émetteur, l'analyse fondamentale de l'action sous-jacente et de son secteur d'activité, ainsi que l'analyse de la composante volatilité du titre ;
- une étape de construction du portefeuille, qui consiste à fixer les pondérations des titres dans le portefeuille et à contrôler que la stratégie d'investissement mise en œuvre est conforme aux scénarii d'évolutions des marchés financiers établis par le Comité d'Investissement de PREVAAL FINANCE.

Le portefeuille du FCP est composé :

- de 0% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital de toutes capitalisations, et de tous secteurs économiques confondus (limite de 20% de l'actif net en valeurs de petites capitalisations). Les principales zones géographiques d'investissement sont les marchés européens incluant Suisse et Norvège, mais également, avec un maximum de 20% de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors Europe, Suisse et Norvège, et sur les pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net.
- de 0% à 100% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances, avec d'une part, de titres de créance comportant une exposition aux actions européennes (obligations convertibles non synthétiques et obligations échangeables en action), et de manière accessoire (dans la limite de 10%) de bons de souscription et warrants. Ces titres ne présenteront pas de limite de notation et pourront comprendre des investissements en titres dits spéculatifs. Ils seront sélectionnés principalement en Europe incluant Suisse et Norvège, mais également, dans la limite de 20% maximum de l'actif net, sur les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) hors zone Europe incluant la Suisse et Norvège, et dans la limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents. D'autre part, le FCP pourra être investi en obligations et autres titres de créances français et internationaux, négociés sur la même zone géographique que précédemment en excluant toutefois les pays émergents.

Ces titres auront principalement une notation minimale de BBB- selon Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Aucun investissement ne sera fait en titres spéculatifs. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre -3 et 10. Les titres non libellés en euro pourront ne pas faire l'objet d'une couverture de change.

Le portefeuille du FCP est également composé de 0% à 10% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE, de droit français ou étranger et/ou de FIA français respectant les critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM et FIA peuvent être de toutes classifications et exposés sur toutes zones géographiques dont les pays émergents avec une prédominance pour la zone Europe incluant la Suisse et la Norvège. Le fonds pourra avoir recours à des UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 10% de son actif net, exposés aux actions et aux produits de taux.

Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

L'exposition aux pays émergents, tous types d'actifs confondus, est limitée à 10% de l'actif net du fonds.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisé principalement dans une optique de couverture et ponctuellement d'exposition contre les risques actions, de taux ou de change avec une surexposition globale du portefeuille aux risques cumulés actions et taux pouvant aller jusqu'à 200% de l'actif net.

Le FCP se réserve la possibilité de réaliser des opérations de prêt et emprunts de titres, à hauteur de 20% maximum de son actif net, dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation de ses revenus.

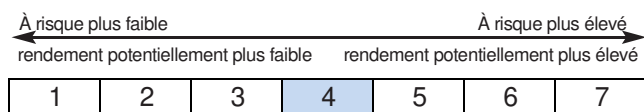
Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

L'OPCVM réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés d'actions françaises ou étrangères, aux marchés obligataires et autres titres de créance.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité :

L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	0,46% de l'actif net
----------------	----------------------

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2018.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

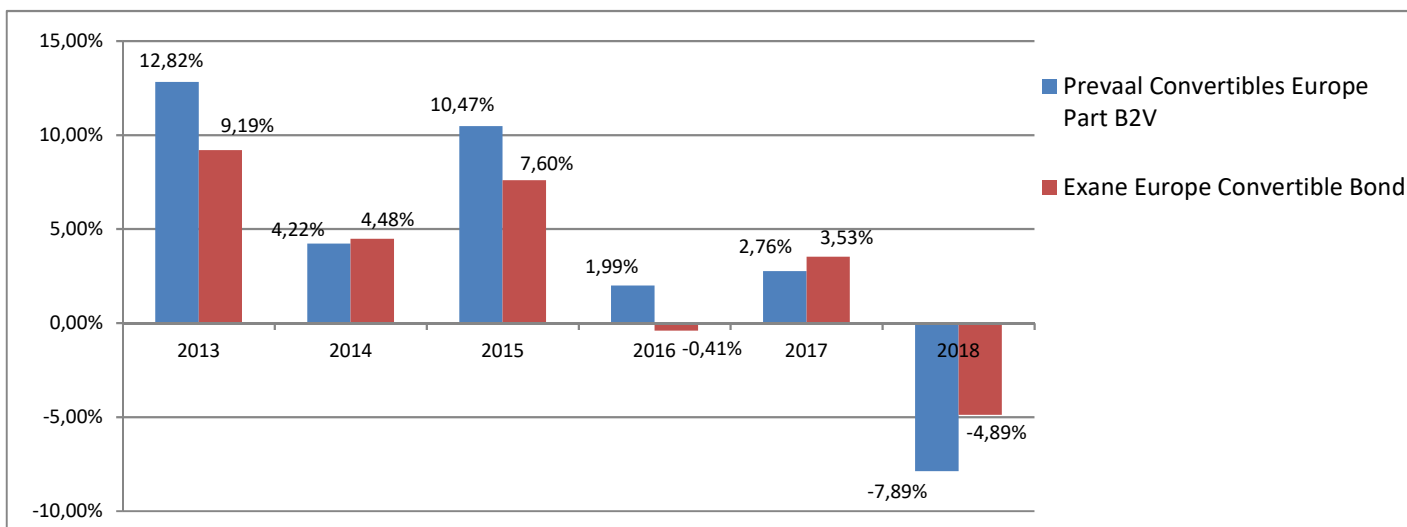
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de :

PREVAAL FINANCE
18 avenue d'Alsace
92400 Courbevoie

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'OPCVM Prevaal Convertibles Europe a été créé le 13/09/2012. Les performances sont présentées en EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de PREVAAL FINANCE - 18 avenue d'Alsace 92400 Courbevoie.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération sont tenues à disposition par PREVAAL FINANCE. Elles sont communiquées à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de PREVAAL FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/02/2019.